

## Introduction

« La République telle que nous l'envisageons, c'est purement et simplement l'action quotidienne des citoyens sur leurs destinées, c'est l'action des citoyens déclarant qu'ils sont maîtres de leur gouvernement, qu'ils veulent choisir leurs délégués et exercer une influence efficace, constante, pratique sur la marche de la législation et sur la marche de leur gouvernement. »

Francis de PRESSENSÉ, *BOLDH*, 15 janv. 1911, p. 7.

La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen (LDH)<sup>1</sup> est « un monument constitutif de la République<sup>2</sup> ». Cette affirmation du dreyfusard, ligueur et alors président du Conseil Léon Blum correspond sans conteste à une réalité : la LDH représente assurément une organisation centrale de la III<sup>e</sup> République en raison de sa pérennité et de son audience : à son apogée, ce mouvement rassemble quelque 180 000 membres, rayonne sur l'Hexagone et au-delà, avec environ 2 400 sections et 100 fédérations, intervient quotidiennement auprès des autorités publiques par le biais de son service juridique et de ses dirigeants. Mais pas seulement : l'association s'inscrit dans la vie de la Cité, produit une rhétorique républicaine, propose des réformes de toute nature et infléchit des actions gouvernementales. Elle prolonge et modifie donc un modèle d'engagement issu de l'affaire Dreyfus qui dépasse une simple posture éthique et civique, et se transforme en une association en politique.

Pourtant, jusqu'alors, la LDH n'avait pas fait l'objet d'une étude historique globale et, dans leur publication sur les clercs, Pascal Ory et Jean-François Sirinelli écrivaient depuis 1986 que « la Ligue des droits de l'homme attend toujours son histoire<sup>3</sup> ». Depuis, seules des approches répondant à des optiques particulières ou reposant sur des champs circonscrits avaient été en effet produites, ici ou ailleurs.

1. Les historiens utilisent des intitulés fort différents pour désigner l'association. Nous reviendrons sur sa dénomination juridique officielle et sur les débats ayant animé ses fondateurs. Précisons d'emblée que nous avons choisi, plutôt que le terme déposé (Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen) celui respectant les règles typographiques (Ligue des droits de l'homme), sans majuscules et sans autre adjectif ou substantif, voire de recourir à son sigle (LDH), comme les contemporains le font alors et, en premier lieu, les ligueurs.
2. Léon Blum cité par Camille Planche, s. d., BDIC, Fonds LDH, F Δ Rés. 798/17.
3. ORY P. et SIRINELLI J.-F., *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, coll. « U », 1<sup>re</sup> éd. 1986, p. 247. La réédition chez Perrin (coll. « Tempus »), en 2004, reprend leur attente initiale.

Il y a près de trente ans, une première étude anglo-saxonne a été réalisée, mais sous un angle restreint<sup>4</sup>. Plus récemment, à la suite d'un mémoire et sur les conseils de Madeleine Rebérioux, Wendy Helen Perry a choisi de construire un dictionnaire biographique des membres du comité central, accompagné d'une courte étude de l'exemplarité dreyfusienne<sup>5</sup>.

Parallèlement et de manière iconoclaste, Cylvie Claveau s'est intéressée à l'Autre à travers le regard ligueur<sup>6</sup>, tandis que Max Likin se consacrait à une approche de la place de la LDH au sein de l'État républicain français<sup>7</sup>; tous ces travaux n'ont pas trouvé d'éditeurs. Quant à l'essai de l'historien canadien William D. Irvine<sup>8</sup>, annoncé dès 1998, il entend, à nos yeux, suivre une démarche personnelle et répondre à une problématique restrictive<sup>9</sup>. On le voit, ces différents apports n'ont pas cherché à élaborer une histoire globale de cette association généraliste qu'est la Ligue des droits de l'homme jusqu'au second conflit mondial<sup>10</sup>.

Du côté de l'École historique française, outre les contributions que nous avons publiées à partir de 1989, si quelques champs – les droits de la femme<sup>11</sup>, les fusillés pour l'exemple<sup>12</sup>, la question coloniale à travers les congrès<sup>13</sup> et le cas africain<sup>14</sup>,

4. STEINFELS P. F., *French Left-Wing Intellectuals and Foreign Policy : The Ligue des Droits de l'Homme, 1933-1939*, Ph. D. diss., dact., univ. de Columbia, 1976.
5. PERRY W. H., *Redefining Social Justice Under the Phrygian Cap : The Ligue des Droits de l'Homme, 1898-1944*, master of arts in history, dact., s. la dir. de Donald M. Reid, univ. de Caroline du Nord, 1989; *Remembering Dreyfus : The Ligue des Droits de l'Homme and the Making of the Modern French Human Rights Movement. Appendix : Ligue des Droits de l'Homme central committee members (1898-1939). Biographical Dictionary*, Ph. D. diss., dact., s. la dir. de Donald M. Reid, univ. de Caroline du Nord, 1998.
6. CLAVEAU C., *L'Autre dans les Cahiers des droits de l'homme, 1920-1940. Une sélection universaliste de l'altérité à la Ligue des droits de l'homme et du citoyen en France*, Ph. D. diss., dact., s. la dir. de Norman Ingram, univ. McGill de Montréal, 2000.
7. LIKIN M., *Defending Civil Society and The State : The Ligue des Droits de l'Homme in French and European Politics, 1898-1948*, Ph. D. diss., dact., s. la dir. d'Omer Bartov, univ. de Rutgers, 2004.
8. IRVINE W. D., *Between Justice and Politics. The Ligue des Droits de l'Homme, 1898-1945*, Stanford, Stanford University Press, 2007. Des jalons en avaient été proposés dans « Politics of Human Rights : A Dilemma for the Ligue des droits de l'homme », *Historical Reflections / Réflexions historiques*, n° 1, 1994, p. 5-28.
9. Voir notre note critique dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 97, janv.-mars 2008, p. 257-258.
10. En revanche, l'association a bénéficié d'une approche politiste sur son second demi-siècle. Cf. AGRIKOLIANSKY É., *Le comité central de la Ligue des droits de l'homme entre 1958 et 1986 : permanence et mutations d'une instance de représentation(s)*, DEA d'études politiques, dact., s. la dir. de Pierre Favre, IEP de Paris, 1990, suivi de *La Ligue des droits de l'homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, doctorat en science politique, dact., s. la dir. de Pierre Favre, IEP de Paris, 1997, thèse publiée sous le titre *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002.
11. FABRE A.-M., *La Ligue des droits de l'homme et la femme, des origines à 1914*, DEA d'histoire, dact., s. la dir. de Pierre Milza, IEP de Paris, 1988 et LESCOFFIT C., *Femmes et féminismes à la Ligue des droits de l'homme, 1914-1940*, master d'histoire, dact., s. la dir. de Jean-Louis Loubet et Nicolas Hatzfeld, univ. d'Évry-Val d'Essonne, 2006.
12. PONCY N., *La LDH et la justice militaire. La campagne menée par la LDH de 1921 à 1935 en faveur des soldats de la Grande Guerre condamnés par les conseils de guerre*, maîtrise d'histoire, dact., s. la dir. d'Annette Becker, univ. Paris X-Nanterre, 2003.
13. GUILLAUMIN S., *La Ligue des droits de l'homme et la question coloniale, congrès annuels*, DEA en sciences politiques, dact., s. la dir. de Charalambos Apostolidis, univ. de Bourgogne, 1994.
14. MÉANCE M., *La Ligue des droits de l'homme et les Africains, 1898-1939*, maîtrise d'histoire, dact., s. la dir. d'Emmanuelle Sibeud, univ. Paris VIII, 2004, prix Jean Maitron 2005 publié dans *Les Cahiers du Centre fédéral*, n° 44, Sudel/UNSA Éducation, 2006, suivi de *La Ligue des droits de l'homme et l'épisode marocain (1906-1926)*, DEA d'histoire, dact., s. la dir. de Daniel Lefeuvre, univ. Paris VIII, 2006.

les réfugiés italiens<sup>15</sup>, les étudiants<sup>16</sup> –, si certains acteurs – Ludovic Trarieux<sup>17</sup>, Francis de Pressensé<sup>18</sup>, Ferdinand Buisson<sup>19</sup>, Victor Basch<sup>20</sup>, Henri Guernut<sup>21</sup>, pour ne citer que ceux-là –, si certains territoires ligueurs – les fédérations de la Seine<sup>22</sup>, de la Gironde<sup>23</sup>, de la Côte-d'Or<sup>24</sup> ou du Rhône<sup>25</sup> en particulier<sup>26</sup> – ont déjà été approchés, là encore les prismes ou les cadres choisis ne permettent d'obte-

15. MAZZOLINI L., *La Ligue française des droits de l'homme et les réfugiés politiques italiens : combats, débats et protections, de 1936 à 1939*, maîtrise d'histoire, dact., s. la dir. d'Annette Becker, univ. Paris X-Nanterre, 2003.
16. Voir nos « Sources et bibliographie », consultables dans la version dactylographiée de notre thèse disponible en ligne sur le site de Sciences Po Paris. Le présent appareil critique, arrêté en 2013, a été réactualisé pour la publication. On trouvera également dans cette version de soutenance des annexes biographiques des 206 membres du comité central de la LDH, des documents reproduits (statuts, résolutions, etc.), ainsi que des tableaux statistiques (effectifs, interventions de la LDH, etc.), et une chronologie de l'histoire de l'association que nous avons constitués.
17. GUICHENEY S., *Ludovic Trarieux (1840-1904)*, TER d'histoire, dact., s. la dir. de Jean-Claude Drouin et Bernard Lachaise, univ. Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1993; FAVREAU B., « Ludovic Trarieux », dans *Derrière la cause isolée d'un homme*, Lormont, Éd. de La Presqu'île, 1995, p. 15-34, « Ludovic Trarieux, fondateur de la Ligue des droits de l'homme », dans « *Le droit, la justice, l'humanité* », Bègles, Fabrique du Passant, 2001, p. 13-26, « Ludovic Trarieux et la révision de l'affaire Dreyfus », in FAVREAU B. (dir.), *Dreyfus réhabilité, cent ans après*, actes du colloque d'Aubeterre-sur-Dronne organisé par l'Institut des droits de l'homme et du citoyen du Barreau de Bordeaux et l'Espace droits de l'homme-Ludovic Trarieux, 8 juil. 2006, Lormont, Éd. Le Bord de l'Eau, coll. « Les Entretiens d'Aubeterre I », 2007, p. 41-60 et sa communication au colloque international « Être dreyfusard, hier et aujourd'hui », organisé sous la direction de Gilles Manceron et d'Emmanuel Naquet par la LDH, la BDIC, l'UMR 8138-IRICE (CNRS-univ. Paris I), le Centre d'histoire de Sciences Po (FNSP-IEP de Paris), le Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (univ. Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines), l'EA 1571 « Pouvoirs, savoirs et sociétés » (univ. Paris VIII) et le laboratoire Framespa-Diasporas (univ. de Toulouse Le Mirail), École militaire, 8 et 9 décembre 2006, actes parus dans MANCERON G. et NAQUET E. (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2009. Voir aussi BERLAND A. et TOUROUDE G., *Ludovic Trarieux (1840-1904)*, Paris, Librairie Bruno Sépulchre, 1990.
18. FABRE R., *Francis de Pressensé (1853-1914), une biographie politique et intellectuelle*, dossier pour l'HDR, dact., s. la dir. d'André Encrevé, univ. Paris XII-Créteil, 2002, publié sous le titre *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'homme et du citoyen. Un intellectuel au combat*, préface de Madeleine Rebérioux, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2004.
19. GUEISSAZ-PEYRE M., *L'image énigmatique de Ferdinand Buisson. La vocation républicaine d'un saint puritain*, doctorat d'histoire, dact., s. la dir. de Michelle Perrot, univ. Paris VII-Denis Diderot, 1998; DUBOIS P., *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson. Unité et disparités d'une pédagogie pour l'école primaire (1876-1911)*, doctorat en sciences de l'éducation, dact., s. la dir. de Guy Avanzini, univ. de Lyon II, 1994; et, plus récemment et dans une optique davantage politique, TOMEÏ S., *Ferdinand Buisson (1841-1932). Protestantisme libéral, foi laïque et radical-socialisme*, doctorat d'histoire, dact., s. la dir. de Serge Berstein, IEP de Paris, 2004.
20. BASCH F., *Victor Basch. De l'affaire Dreyfus au crime de la Milice*, Paris, Plon, 1994, et BASCH F. CRIPS L., GRUSON P. (dir.), *Victor Basch (1863-1944). Un intellectuel cosmopolite*, préface de Madeleine Rebérioux, Paris, Berg International Éditeurs, 1999.
21. HÉRODY M., *Henri Guernut (1876-1943). Un défenseur des droits de l'homme, député de Château-Thierry*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques historiques », 2002.
22. WEEXSTEEN A., *La fédération de la Seine de la Ligue des droits de l'homme, 1926-1939*, maîtrise d'histoire, dact., s. la dir. d'Antoine Prost et de Danielle Tartakowsky, univ. Paris I, 1993.
23. MOMMAILLÉ C., *La Ligue des droits de l'homme en Gironde de 1899 à 1939*, TER d'histoire, dact., s. la dir. de Bernard Lachaise, univ. Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1999.
24. SOSNOWSKI J.-C., *La Ligue des droits de l'homme en Côte d'Or : des origines à la Seconde Guerre mondiale*, maîtrise d'histoire, dact., s. la dir. de Pierre Lévêque, univ. de Bourgogne, 1993.
25. VILARD P., *La fédération du Rhône de la Ligue des droits de l'homme (1924-1939)*, DEA d'histoire du droit, des institutions et des faits sociaux, dact., s. la dir. de Béatrice Haehl, univ. Jean Moulin-Lyon III, 1995.
26. Une étude a aussi été publiée sur la fédération de la Charente-Maritime : VALIN C., *La Ligue des droits de l'homme en Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Éd. Bordessoules, 1988.

nir qu'une vision parcellaire du rôle de la LDH dans l'espace public du premier vingtième siècle.

Cependant, dès 1957, René Rémond proposait, entre autres chantiers, de se pencher sur l'histoire des années trente, en insistant sur l'importance qu'il y avait de « reconstituer l'itinéraire intellectuel, philosophique aussi bien que politique d'un assez grand nombre de personnalités marquantes ou tenues pour représentatives, hommes politiques, publicistes, essayistes, syndicalistes<sup>27</sup> ». Aujourd'hui, il est clair que cette invite n'est pas restée lettre morte, comme le montrent le « propos d'étape », publié trente ans plus tard sous les auspices de René Rémond<sup>28</sup>, ainsi que d'autres réflexions récentes<sup>29</sup>. Et l'on pourrait dérouler cette « affirmation collective » par deux ouvrages qui, à leur manière et sur des champs qui s'irriguent mutuellement, ont, à leur tour, proposé des bilans, des méthodes et des perspectives : celui mené sous la direction de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli<sup>30</sup>, et celui dirigé par Serge Berstein<sup>31</sup>.

Mais, indéniablement, il manquait encore, pour cette connaissance de la III<sup>e</sup> République revisitée par Jean-Yves Mollier<sup>32</sup> et il y a peu par René Rémond<sup>33</sup>, une histoire peu ou prou complète de cette association primordiale pour la connaissance du premier vingtième siècle politique<sup>34</sup>, bien que l'appel de René Rémond anticipât de deux ans une livraison de la *Revue française de science politique* dans laquelle Jean et Monica Charlot proposaient la première approche de la Ligue des droits de l'homme jusqu'à la fin de la IV<sup>e</sup> République en la qualifiant de rassemblement d'intellectuels<sup>35</sup>.

## Du profit d'une étude sur la LDH

En effet, de prime abord, la Ligue des droits de l'homme constitue un mouvement pluriel et évolutif de clercs qui dévoile des confluences multiples ou changeantes, et où les savants, les écrivains, les universitaires, les médecins, les syndicalistes et quelques politiques ont leur place avec leurs idées. Elle permet ainsi à l'historien de côtoyer des itinéraires personnels, des chemins collectifs, avec leurs aires de départ, leurs points de jonction, leurs réorientations, leurs aboutisse-

27. RÉMOND R., « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La fin de la III<sup>e</sup> République », *Revue française de science politique*, n° 2, avr.-juin 1957, p. 253-270.

28. RÉMOND R. (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1<sup>re</sup> éd. 1988.

29. BERSTEIN S. et MILZA P. (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998.

30. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1998.

31. BERSTEIN S. (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1999.

32. MOLLIER J.-Y., *La plus longue des Républiques*, Paris, Fayard, 1994.

33. RÉMOND R., *La République souveraine. La vie politique en France, 1878-1939*, Paris, Fayard, 2002.

34. Pour une approche de ce retour épistémologique, DÉLOYE Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1997, p. 14 et s.

35. CHARLOT J. et M., « Un rassemblement d'intellectuels. La Ligue des droits de l'homme », *Revue française de science politique*, n° 4, déc. 1959, p. 995-1028, contribution issue d'une étude dactylographiée de 56 pages réalisée en 1958 dans le cadre de la FNSP.

ments. Biographies et prosopographie(s) se croisent donc, mais aussi histoire des intellectuels et histoire intellectuelle<sup>36</sup>.

Toutefois, la LDH correspond également à un « nous » collectif, mais non impersonnel, que l'on retrouve dans sa forme associative. Dans l'évaluation historiographique et programmatique évoquée plus haut, Jean-Pierre Rioux a montré tout l'intérêt d'une analyse de l'insertion des associations dans le champ politique<sup>37</sup>. Différentes approches monographiques et les mises en perspective récentes ont confirmé cet éclairage<sup>38</sup>, *a fortiori* sur le temps long et pour l'une des plus vieilles associations en politique qui n'hésite pas, dans le cadre du Front populaire, à mettre son capital humaniste au service d'une coalition électorale. Histoire du Droit et des droits, histoire de la Justice et des justices s'entremêlent par conséquent.

En outre, suivre le passé de la LDH autorise l'approche de comportements politiques qui dépassent une philosophie générale ou des idées politiques empruntées à l'air du temps. S'attacher aux empreintes nombreuses laissées par cette association inscrite à gauche de l'échiquier suppose effectivement une appréhension d'attitudes déterminées par des cultures politiques<sup>39</sup>. Ces dernières sont profondément liées à des événements fondateurs et reconstruits ou réinvestis, à des opinions sans cesse reformulées ou renouvelées, à des images devenues mythiques, à des rites prolongés ou réinventés, à des sociabilités et des réseaux, à des systèmes de représentations véhiculés par les acteurs, tant dans leurs idées que dans leurs discours, voire dans leurs pratiques au quotidien. Bref, la Ligue des droits de l'homme semble à plus d'un titre porteuse d'une culture politique et s'insère dans un entrelacs de relations et d'influences, de forces collectives et de parcours individuels, de données institutionnelles et sociétales qui ressortissent aux histoires politique, intellectuelle, religieuse, économique, sociale du monde contemporain. En l'occurrence, histoire politique et histoire du Politique se superposent.

Dernier constat, que l'on ne peut faire pour toutes les organisations politiques : la LDH n'a eu de cesse de vouloir rappeler les tenants et les aboutissants d'un combat aujourd'hui plus que séculaire. L'importance des universitaires dans sa sphère dirigeante a expliqué ce souci, accentué dans les vingt dernières années par l'inflation et la concurrence des autres associations. Avec des différences notoires récentes cependant car, au-delà du culte français de la commémoration pour entre-

36. Sur l'intérêt de mener l'une et l'autre, PROCHASSON C., « Histoire intellectuelle/histoire des intellectuels : le socialisme français au début du xx<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3, juil.-sept. 1992, p. 423-448.

37. RIOUX J.-P., « L'association en politique », in RÉMOND R. (dir.), *Pour une histoire politique*, op. cit., p. 87-120. Voir aussi, pour un champ différent mais voisin, FRIDENSON P., « Les organisations, un nouvel objet », *Annales ESC*, n° 6, nov.-déc. 1989, p. 1461-1477.

38. ANDRIEU C., LE BÉGUEC G., TARTAKOWSKY D. (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

39. Sur la notion et le terme de gauche, AGULHON M., « La gauche, l'idée, le mot », in BECKER J.-J. et CANDAR G. (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 1<sup>re</sup> éd. 2004, t. 1, p. 23-32.

tenir le patrimoine civique<sup>40</sup> et d'une demande de récit chers à nombre de ligueurs voulant rappeler la genèse d'une réalité devenue parfois légendaire, s'est affirmée peu à peu, encouragée par l'historienne et présidente de la LDH, Madeleine Rebérioux, l'exigence critique d'une relation inséparable du travail de l'historien<sup>41</sup>.

## De l'histoire d'une mémoire à celle d'une histoire

Très tôt, la Ligue des droits de l'homme est prise, en effet, par un réinvestissement identitaire, visant à poursuivre une *geste* originelle puisée dans l'affaire Dreyfus. Ses discours et ses remises en scène de la cène fondatrice à dimension quasi religieuse tendent à rappeler les principes et les modalités d'une mission qui évolue, de toute évidence, au cours du premier xx<sup>e</sup> siècle. Les deux congrès tenus dans la capitale bretonne, en 1909 et 1929, avec des intentions et des interventions commémoratives, sont des exemples qui font sens<sup>42</sup>. L'autorité des historiens, ajoutée à l'influence des écrivains dans « la première ligue », tous devenus des intellectuels, a sans doute publicisé cette tendance à l'héroïsation d'une époque et de ses héros/hérauts. Mais pas seulement. Dès l'origine émerge un souci qui se mue en volonté : construire un récit de l'histoire immédiate de la Ligue. Il s'agit de dépasser le recueil des premières actions et de déborder la publication en brochures des rapports et narrations des assemblées générales<sup>43</sup>.

C'est pourquoi, le 28 novembre 1902, le fondateur et premier président de la LDH, Ludovic Trarieux, adresse à tous les présidents de section une lettre rappelant la décision du comité central de publier « un volume destiné à conserver les origines de l'histoire de notre Ligue », ajoutant que « ce livre aurait pour but de raconter comment la Ligue s'est fondée, quelle mission elle s'est donnée, quels services elle a rendus ». L'objectif collectif affiché par Ludovic Trarieux est double : « Il nous a semblé qu'il y avait un intérêt pour l'Histoire à ne pas laisser perdre dans l'oubli cette grande œuvre, et qu'il importait de rendre justice à tous ceux qui se dévouèrent alors, en fondant cette association, pour la défense des principes

40. RIOUX J.-P., *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, 2006 ; TERRAY E., *Face aux abus de la mémoire*, préface de Christophe Bromberger, Paris, Actes Sud, coll. « Bleu », 2006 ; HARTOG F. et REVEL J. (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Éd. de l'EHESS, coll. « Enquêtes », 2001 ; NAQUET E., « Modestes remarques à propos de quelques scènes de la vie conjugale : le couple pouvoirs-histoire, une union contre-nature ? », communication au colloque international « Droit, Justice et Histoire » organisé par l'Institut des droits de l'homme et du citoyen des Avocats Européens (IDHAE) et le Barreau de Paris, s. la dir. de Bertrand Favreau, Paris, 29 octobre 2009, in FAVREAU B. (dir.), *La Loi peut-elle dire l'Histoire ? Droit, Justice et Histoire*, postface de Pierre Nora, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2012, p. 125-146.

41. Et quoiqu'en dise William D. Irvine stigmatisant sans démontrer ces historiens français dont « many of them associated with today's Ligue » (*op. cit.*, p. 2).

42. À l'occasion du premier congrès de Rennes (1909), Victor Basch évoque le conseil de guerre tenu dans la même ville (*Le procès de Rennes. Dix ans après*, Paris, LDH, rééd. 1928).

43. Sur l'assemblée fondatrice du 4 juin 1898, nous disposons d'une conférence du premier secrétaire de la LDH, Jean Psichari (*Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme* [désormais *BOLDH*], 15 juil. 1904, p. 887 et s.). Le procès-verbal de la deuxième assemblée générale de la Ligue, publié en brochure à part, a été acquis par la LDH grâce à Madeleine Rebérioux lors d'une vente aux enchères (*Compte-rendu de l'assemblée générale du 23 décembre 1898*, LDH, s. d.).

de droit, de liberté et de vérité.» Et le sénateur de lancer une souscription visant à réunir 2 500 francs<sup>44</sup>.

Cet appel de fonds réunit 1 349,05 francs en 1902<sup>45</sup>, puis 1 819 francs à la fin 1903, après l'attribution par le comité central d'une subvention complémentaire<sup>46</sup>. L'exhortation des sections de la Seine à soutenir l'entreprise n'aboutit cependant pas, d'autant plus que la dépense est réévaluée à 5 000 francs en 1904<sup>47</sup>. De fait, moins de 2 000 francs sont réunis en mai 1904<sup>48</sup> et, le 3 juillet 1905, si le D<sup>r</sup> Justin Sicard de Plauzoles est chargé de cette narration avec un crédit maximum de 4 000 francs<sup>49</sup>, le projet ne se concrétise pas et n'est plus évoqué. Il est vrai que la LDH publie depuis lors un *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme* et qu'en 1910 Mathias Morhardt réalise, sous la forme d'un gros rapport, le bilan du travail de plus d'une décennie, d'abord inséré dans le *Bulletin*<sup>50</sup> puis transformé en brochure à part<sup>51</sup>.

En 1927, une histoire de la LDH sort enfin. L'ouvrage de l'élève de Charles Seignobos, devenu l'historien positiviste Henri Sée, n'arrive cependant guère au détachement vis-à-vis de son objet<sup>52</sup>. Préfacé par Victor Basch et au lendemain de l'arrivée de ce dernier à la présidence de la Ligue, le récit mêle recherche scientifique et « tentation héroïque<sup>53</sup> ». Évidemment, le nouveau président entend à la fois récuser « la méthode anecdotique » qui aurait cherché à « faire revivre l'état d'esprit [ayant] donné naissance à la Ligue, l'atmosphère morale dans laquelle elle s'est développée », et refuser « la méthode psychologique » qui aurait permis de « dresser les statues ou les bustes des fondateurs de la Ligue, pénétrer dans leur intimité, expliquer par quels mobiles ils avaient été entraînés vers la grande aventure ». Explicitement, Victor Basch revendique « l'austère méthode historique » perçue comme « la plus objective », « la plus impartiale et la plus véridique » Sans tomber dans la pratique de la commémoration et sans verser dans la relation – aux deux sens du mot – rituelle, ce livre atteste toutefois de la volonté de retracer et de prolonger la continuité d'un engagement.

44. *BOLDH*, 15 déc. 1902, p. 1174-1175. Le coût de cette publication est estimé à 3 000 francs, mais « un généreux donateur » a déjà versé 500 francs...

45. *BOLDH*, 15 juil. 1903, p. 833.

46. *BOLDH*, 15 janv. 1904, p. 2.

47. *BOLDH*, 15 fév. 1904, p. 130-131 et p. 152.

48. *BOLDH*, 15 mai 1904, p. 738.

49. Séance du comité central, 3 juillet 1905 (*BOLDH*, 15 sept. 1905, p. 1211).

50. On y retrouve les extraits des comptes rendus du comité central et un choix des interventions des présidents et secrétaires généraux auprès des pouvoirs publics comme des conférences tenues sous les auspices de la Ligue, ainsi qu'une part importante de la vie interne et publique des sections et fédérations (composition des bureaux, correspondance avec le siège, vœux divers...).

51. *L'Œuvre de la Ligue des droits de l'homme*, Paris, LDH, 1911. Une table thématique par grands secteurs d'intervention en facilite l'accès.

52. *Histoire de la Ligue des droits de l'homme (1898-1926)*, préface de Victor Basch, Paris, LDH, 1927. Dans son avant-propos, l'historien rennais évoque « les épreuves d'une histoire documentaire qui n'a jamais vu le jour » (p. 6) et dont les traces n'ont pu être en toute certitude retrouvées : les archives déposées à la BDIC contiennent des éléments d'un essai sur l'Affaire qui peut correspondre à ce texte (BDIC, Fonds F Δ Rés. 798/29-35). Sur Henri Sée, disciple de Charles Seignobos, voir nos annexes biographiques.

53. DUCLERT V., « La Ligue de l'époque héroïque : la politique des savants », *Le Mouvement social*, n° 183, avr.-juin 1998, p. 27-60, citation p. 27.

Au demeurant, même si certains ligueurs soulignent au passage une perte de souvenance qu'ils apparentent à « un trop d'oubli<sup>54</sup> », en vérité, le culte fait à certaines figures dreyfusiennes est un vecteur de reconnaissance individuelle *post mortem* – et même parfois *ante mortem* – qui peut s'apparenter à une véritable héroïsation, et, conjointement, à la construction d'un souvenir collectif. L'observation des usages mémoriaux de la Ligue dévoile que celle-ci n'a de cesse, dès sa création, non seulement de fêter ses héros, mais aussi de commémorer leur action dans un culte du souvenir qui peut être réminiscence.

Les congrès comme les différents organes de la LDH forment, en effet, des moments privilégiés d'une politique de la mémoire qui, au-delà du regard en arrière, peut prendre les traits d'une pratique de propagande. À la mémoire sociale que cette génération de dreyfusards a élaborée<sup>55</sup> s'est ajoutée une volonté de se souvenir dans un retour en arrière sur le passé et dans une actualisation sans cesse recommencée. Bref, la postérité de l'Affaire se renouvelle dès 1898 pour redonner un sens à un combat perpétué, car il faut continûment valider un modèle d'engagement, éterniser un combat fondateur, vivifier une mémoire militante<sup>56</sup>.

Après la coupure de la Seconde Guerre mondiale, l'anamnèse revêt à l'occasion les parures non tant d'une glorification que d'une panthéonisation, comme l'établissent, par exemple, les recueils consacrés à Henri Guernut<sup>57</sup> ou à Émile Kahn<sup>58</sup>. De même que l'Affaire a fait l'objet d'une historiographie évolutive<sup>59</sup>, nombre de publications issues de la Ligue ont aussi du mal à établir une réelle distance critique et, surtout, à maîtriser une documentation très complexe et largement incomplète<sup>60</sup>. Ayant le mérite d'exister, elles relèvent là encore, sans doute, davantage d'une volonté de (re) mobilisation de l'association que d'une authentique démarche d'historicité<sup>61</sup>, même si de nombreux contre-exemples peuvent être invoqués<sup>62</sup>.

54. Cf. RICOEUR P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, rééd. coll. « Points Essais », 2003. C'est le cas du D<sup>r</sup> Justin Sicard de Plauzoles (*Cahiers des droits de l'homme et du citoyen* [désormais CDH], 30 mai 1930, p. 349).

55. Sur cette notion, voir SIRINELLI J.-F., « Génération et histoire politique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 22, avr.-juin 1989, p. 67-80.

56. Un seul exemple : les *Cahiers* (CDH, 10-15 juil. 1938) destinés au quarantième anniversaire de l'association, avec des témoignages de Georges Bourdon (« Au premier Comité Central »), Victor Basch (« Les premières sections. Rennes »), Célestin Bouglé (« Les premières sections. Montpellier »), Henri Hauser (« Les premières sections. Clermont-Ferrand »), Marius Moutet (« Les premières sections. Lyon »), Jean Appleton (« Les premières interventions »), Justin Sicard de Plauzoles (« Pour la protection de la femme »), André-Ferdinand Herold (« L'action politique »), Émile Kahn (« À travers quarante ans »).

57. *Images d'Henri Guernut*, s. l., Imprimerie du Centre, 1951.

58. *Au temps de la République... Propos d'un républicain*, Paris, LDH, 1966.

59. DUCLERT V., « Histoire, historiographie et historiens », in Michel LEYMARIE (dir.), *La postérité de l'affaire Dreyfus*, préface d'Antoine Prost, conclusion de Serge Berstein, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et Civilisations », 1998, p. 151-233.

60. DELJARRIE B. et WALLON B., *La Ligue des droits de l'homme. Un combat dans le siècle*, Paris, EDI-LDH, 1988.

61. Est-ce le cas du numéro spécial de la revue de la LDH, *Hommes & Libertés*, n° 97-98, « 1898-1998. Une mémoire pour l'avenir », déc. 1997-fév. 1998, livraison réactualisée et complétée avec le supplément au n° 128, oct.-déc. 2004 ? Le centenaire a été l'occasion de recherches locales menées par les sections. Un exemple : *La Ligue des droits de l'homme dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de l'origine à 1940*, dact., 1988.

62. Cf. la revue *Après-demain*, fondée par la LDH et aujourd'hui autonome, qui a consacré une livraison à « Cent ans de combats pour les droits de l'homme » (n° 403-404, avr.-mai 1998).



De toute évidence, le besoin d'une approche scientifique globale de la Ligue des droits de l'homme, fondée sur une lecture scrupuleuse et recoupée des multiples et diverses sources disponibles et à venir, se faisait sentir, le retour de ses archives, jusqu'alors à Moscou, en soulignant plus visiblement encore l'acuité.

## Fortune d'archives ?

L'histoire de la mémoire de la LDH comporte des éléments communs aux associations républicaines dont les archives proviennent également des fonds dits « russes<sup>63</sup> ». À l'image de la Ligue de l'enseignement<sup>64</sup> ou de l'actuelle LICRA – alors LICA –<sup>65</sup>, les traces documentaires de la LDH sont pillées par les Allemands, sans doute en juin 1940, au siège même de l'association, rue Jean-Dolent<sup>66</sup>. La Gestapo s'était intéressée au premier chef, en effet, aux groupements antifascistes et aux structures d'accueil des exilés politiques ou « raciaux ». C'est ainsi que les archives du GODF sont saisies le 15 juin 1940, jour où le nazi Knochen installe son service de contre-espionnage, le *Sicherheitsdienst*, rue Cadet, dans le cadre de la mission que lui a fixée le commissaire général de la Gestapo, Reinhard Heydrich<sup>67</sup>.

L'historique de ce cheminement archivistique est retracé, dans une optique élargie, par Sonia Combe, responsable du département Archives-Recherche à la BDIC<sup>68</sup>. Prises dans des pays occupés comme la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Liechtenstein, ces archives sont envoyées à Berlin – dès 1940<sup>69</sup> ou en 1941, comme l'affirme Knochen, à l'occasion de son procès<sup>70</sup> ? –, puis certainement transférées au nord de l'ancienne Tchécoslovaquie, quand la ville de Berlin est

63. Sur la problématique de la spoliation et de la restitution des archives par les Allemands et les Soviétiques, voir KENNEDY GRIMSTED P., consultables sur le site internet de l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam ([www.iisg.nl/archives](http://www.iisg.nl/archives)), ainsi que l'article de CŒURÉ S. et de MONIER F., « De l'ombre à la lumière. Les archives françaises de retour de Moscou (1940-2002) », in LAURENT S. (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ?*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 133-148.

64. Voir SÉVILLA N., *La Ligue de l'enseignement-Confédération générale des œuvres laïques, 1919-1939*, thèse de doctorat d'histoire, dact., s. la dir. de Jean-François Sirinelli, IEP de Paris, 2004, en particulier son introduction qui évoque cette question et notamment, à la lumière d'échanges de correspondances, la volonté des dirigeants de la LFE de mettre les archives de leur organisation en lieu sûr (p. 17 et s.).

65. DEBONO E., *La Ligue internationale contre l'antisémitisme (1927-1940). La naissance d'un militantisme antiraciste*, thèse de doctorat, dact., s. la dir. de Serge Berstein, IEP de Paris, 2010, et *Aux origines de l'antiracisme : la LICA, 1927-1940*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

66. Selon Wendy Helen Perry, Émile Kahn avait préparé le transfert des archives de l'association vers le sud, mais il laissa seules les secrétaires à l'arrivée des Allemands dans la capitale (*op. cit.*, p. 615-617).

67. Cf. MOLLIER P., « Le voile levé sur les "archives secrètes" de la franc-maçonnerie », in LAURENT S. (dir.), *op. cit.*, p. 124-132. Voir également « Paris-Berlin-Moscou : les archives retrouvées », *L'Histoire*, n° 256 spécial, juil.-août 2001.

68. COMBE S., « Paris-Moscou, aller-retour : historique d'une spoliation et d'une restitution », in COMBE S. et CINGAL G. (dir.), *Retour de Moscou. Les archives de la Ligue des droits de l'homme, 1898-1940*, préface de Michel Tubiana, Paris, La Découverte/BDIC, 2004, p. 17-26.

69. Centre de Documentation juive contemporaine, CCCLXIV. Une pièce va dans le sens de l'expédition rapide des archives en Allemagne : dans une lettre datée du 17 octobre 1940, Knochen reproche au président de la *Reichsbahndirektion* la perte de l'un des dix wagons recelant les papiers saisis aux sièges juifs ou francs-maçons.

70. Voir Procès Oberg/Knochen, BDIC, F Δ Rés. 334/81/2.

bombardée, pour être récupérées par les Soviétiques<sup>71</sup>. Une fois en URSS, les fonds sont considérés comme des « trophées de guerre » et classés de façon plus ou moins raisonnée, selon l'intérêt que leur portent les Soviétiques, intérêt qui relève du renseignement et non de la communication. Ils sont alors conservés dans un espace particulier, appelé « Archives d'État spéciales centrales », qui donne la possibilité de les exploiter en toute sécurité et de cacher leur existence au grand public.

C'est au début des années 1990 que leur présence sur le territoire soviétique est révélée et qu'aussitôt le gouvernement Gorbatchev engage un dialogue. Après la dislocation de l'URSS en 1991, l'historiographie s'accélère : en 1992, les Pays-Bas sont le premier pays à signer un accord provisoire de restitution qui ne s'effectue, toutefois, comme pour la RFA, que dans le domaine des bibliothèques. Le 12 novembre 1992, la France signe avec Moscou trois accords autorisant, entre autres, le rapatriement des diverses archives françaises. Une première rétrocession s'accomplit alors de janvier à mai 1994, date à laquelle la *Douma* interrompt toutes les démarches et où se produit un grand débat sur l'intérêt de cette restitution qui mobilise l'opinion russe. Le 21 avril 1995, le Parlement russe vote même la suspension du transfert.

À l'initiative de Bernard Wallon, à l'époque responsable de la communication, la LDH envoie une mission (25 janvier-1<sup>er</sup> février 1996), assurée par Jean-Paul Martin, qui prend contact avec le Centre de conservation des collections historiques et documentaires – ex- « Fonds d'archives spéciales » – et reçoit l'inventaire en russe de ce fonds reclassé par les Soviétiques (lot n° 9). Une traduction de l'inventaire soviétique est même lancée. De leurs côtés, les pouvoirs publics français changent de stratégie et traitent cette restitution de façon politique : ce sont les ambassadeurs, les parlementaires, Lionel Jospin en tant que Premier ministre, qui se chargent de faire avancer les tractations. En février et novembre 2000, deux convois achèvent la restitution des fonds, confiés aux Archives du ministère des Affaires étrangères, lequel s'emploie à les rendre à leurs propriétaires ou ayants droit et, le cas échéant, à retrouver ces derniers.

Après leur réception par le Quai d'Orsay et de multiples hésitations quant au lieu éventuel d'accueil, la LDH, présidée alors par Henri Leclerc et après débat et vote au sein du comité central, décide de déposer celles-ci pour vingt ans à la BDIC, ce qui est fait par convention signée entre Geneviève Dreyfus-Armand, sa directrice, et Michel Tubiana, président de la Ligue, le 22 juin 2000<sup>72</sup>. Ce sont au total 452 cartons qui arrivent donc à Nanterre, avec un classement en apparence précis et ordonné des 17 232 dossiers datés et cotés dans un inventaire de 16 tomes et 1 200 pages, divisé en rubriques thématiques, chaque ensemble étant lui-même

71. Selon Patricia Kennedy Grimsted, le Smerch – service de contre-espionnage de l'Armée rouge – ayant découvert l'ensemble de ces archives, des archivistes sont envoyés sur place, sous la direction de Lavrenti Pavlovitch Beria, chef du NKVD et membre du Politburo du PCUS.

72. DREYFUS-ARMAND G., « Les archives de la Ligue des droits de l'homme à la BDIC », in COMBE S. et CINGAL G. (dir.), *op. cit.*, p. 11-13.

sous-classé selon un ordre chronologique, alphabétique ou thématique, avec des index de lieux et de noms.

Au-delà de cette apparence d'ordonnement – l'inventaire, terminé en 1951, a été vérifié en 1964, 1971, 1977 et 1983 – se font jour deux réalités : d'une part, un état matériel altéré, sans doute en raison des conditions de saisie(s), de transport(s) puis de conservation ; d'autre part, des erreurs nombreuses qui s'expliquent, sans doute, par-delà les fautes de transcription dans l'alphabet cyrillique, par le caractère politique de cet instrument de renseignement et par l'utilisation ponctuelle et nominative du fonds. Grégory Cingal souligne, toutefois, l'usage, semble-t-il restreint, du fonds. Selon lui, si des dossiers ont été consultés ou retirés par les Soviétiques, aucun élément ne l'indique, de même qu'aucune trace n'a pu être trouvée de l'emploi effectif qu'ont pu, le cas échéant, en faire les Allemands pendant le conflit<sup>73</sup>.

Dans cette perspective et dans la continuité de ses questionnements antérieurs<sup>74</sup>, Sonia Combe étudie l'utilisation de ce qui est devenu *de facto* des archives policières. Car un dossier, associé par méprise, prouve qu'au cours de l'été 1940, dans la région de Dijon, la Gestapo a mené des interrogatoires auprès de responsables locaux de la LDH. Sonia Combe précise que la police politique du III<sup>e</sup> Reich en profite même pour saisir les archives et collecter le budget des sections visitées, contre la délivrance d'un reçu... Par ailleurs, les réponses faites aux autorités allemandes permettent de mesurer le flou qui entoure la question de la complétude du fonds. La plupart du temps, les dirigeants de la section répondent à la Gestapo que les archives ont déjà été versées rue Jean-Dolent ; mais nulle trace n'en a été trouvée dans les fonds rapatriés<sup>75</sup>.

Autre objection apportée par les ligueurs « sollicités » : la destruction des archives lors de l'entrée des troupes allemandes sur le territoire hexagonal. Cet argument nous a été donné lorsque nous avons travaillé sur la LAURS ; un exemple, lors des entretiens menés avec des dirigeants de la section d'Hyères, il nous a été répondu que les archives locales avaient été, soit immédiatement détruites, soit enterrées, et donc totalement altérées voire perdues<sup>76</sup>.

Toujours est-il qu'une fois ces archives réceptionnées, la BDIC opère alors un reclassement et un inventaire exceptionnellement rapides au regard de l'état du fonds revenu de Moscou, travail coordonné par Grégory Cingal et réalisé par une équipe de chercheurs, sous la direction de Sonia Combe<sup>77</sup>. Restaient les questions

73. CINGAL G., « L'état du fonds : généalogie, cadre de classement et apport scientifique », in COMBE S. et CINGAL G. (dir.), *Retour de Moscou...*, *op. cit.*, p. 27-41. Il est aussi possible que les archives saisies par les Allemands aient fait l'objet d'un premier classement, soit sur place, soit à Berlin. Le versement du rapport d'inventaire soviétique aurait peut-être permis de répondre à cette question.

74. COMBE S., *Archives interdites. L'histoire confisquée*, Paris, 1<sup>re</sup> éd. Albin Michel, rééd. 2001, La Découverte, coll. « Essais », avec une préface inédite de l'auteur. Sur la question, voir aussi, de manière plus générale, COEURÉ S. et DUCLERT V., *Les archives*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001.

75. COMBE S., « Paris-Moscou, aller-retour... », *op. cit.*, p. 20 et 22 et BDIC, Fonds F Δ Rés. 834.

76. Entretien de François Bossero avec l'auteur, Hyères, 11 août 1993.

77. Un premier inventaire est mis à la disposition des chercheurs sur le site web de la BDIC dès 2002 et l'inventaire complet est dorénavant consultable ([www.bdic.fr](http://www.bdic.fr)). Il est partiellement publié dans *Retour de Moscou...*

fondamentales. L'ensemble était-il complet et homogène ? Remettait-il en cause notre problématique, notre démarche et notre production dès lors que nous avions déjà largement commencé notre travail ? Les réponses à ces interrogations se sont construites au fur et à mesure d'un dépouillement relativement décevant et s'avèrent, au terme de notre travail, assurément négatives.

Sans conteste, le fonds est extrêmement lacunaire, constat fait d'ailleurs par Grégory Cingal, en particulier pour les échanges épistolaires dont nous attendions beaucoup. Pourquoi si peu de lettres émanant de Georges Bourdon, fondateur et dirigeant de l'association pendant quarante ans ? Pourquoi tant d'absences notables<sup>78</sup> ? Pourquoi si peu de correspondances de Ferdinand Buisson... et aucune lettre politique d'Alfred Westphal, membre du comité central de 1904 à sa mort, en 1928, et vingt-quatre ans trésorier ? Ajoutons que l'on pourrait avoir une surreprésentation des membres non résidants, qui vivent en province et pratiquent plus volontiers l'art de l'écrit pour communiquer avec le siège, ce qui n'est pas le cas.

Les manques sont simultanément chronologiques – quasiment aucune trace de l'avant 1914 – et documentaires – rien sur les diverses oppositions sectionnelles et/ou individuelles, sur les préparations matérielles et argumentaires des congrès, sur les visites officielles et politiques aux ministres et autres hommes ou groupements politiques, sur les débats au sein des comités centraux et bureaux, alors que, selon les *Cahiers*, les extraits publiés sont issus de comptes rendus sténographiques<sup>79</sup>. Il est probable que ces notes n'ont pas toujours été conservées par une LDH s'inscrivant dans une culture associative qui, au-delà du débat, préfère le relevé de décisions. Sur ce caractère très parcellaire, diverses autres explications peuvent être fournies, dont certaines sont avancées par Grégory Cingal : le défaut d'organisation organique de la LDH, tant pour le service de documentation que pour celui du contentieux<sup>80</sup>.

*op. cit.*, sans l'index nominatif, mais avec les contributions de la première demi-journée d'étude tenue les 2-3 octobre 2002 à l'Université de Paris X-Nanterre, à l'occasion de l'ouverture officielle de ces archives.

78. La liste des vides est impressionnante : l'historien Alphonse Aulard (membre du comité central dès 1918 et vice-président de 1921 jusqu'à sa mort, en 1928) ; le philosophe Léon Brunschvicg (dirigeant de 1911 à sa mort, en 1944) ; le professeur Albert Bayet (membre du comité central de 1929 à 1951, vice-président de 1936 à 1951) ; le politique Alcide Delmont (membre du comité central de 1908 à 1929) ; le syndicaliste Émile Glay (membre du comité central de 1906 à 1931) ; le socialiste Salomon Grumbach (membre du comité central de 1925 à sa mort, en 1952) ; le mathématicien Jacques Hadamard (au comité central de 1909 à 1962) ; le radical Jacques Kayser (membre du comité central de 1930 à 1939) ; le physicien Paul Langevin (dirigeant de 1923 à sa mort en 1946) ; l'avocat Marius Moutet (dirigeant de 1918 à 1936) ; le juriste Roger Picard (membre du comité central de 1923 à 1948 et trésorier national pendant 4 ans) ; le socialiste Pierre Renaudel (membre de l'instance dirigeante de 1920 à sa mort, en 1935) ; le D<sup>r</sup> Justin Sicard de Plauzoles (membre du comité central de 1903 à 1918 puis de 1920 à 1953)...

79. Il suffit de consulter la sténographie des séances de l'année 1914, réalisées par Paul Escoffier, qui révèle tant de conflits personnels et d'échanges idéologiques (BDIC, Fonds LDH, F Δ Rés. 798/1).

80. Un signe : une correspondance de Léon Brunschvicg à Élie Halévy évoque la transmission à la LDH par le philosophe, en 1919, d'un dossier de poilu (12 janv. 1919, IMEC, Fonds Brunschvicg). Quelques semaines plus tard, quand Élie Halévy revient vers Léon Brunschvicg pour s'enquérir du résultat, ce dernier lui répond : « Comme il arrive hélas ! trop souvent, ils ne savent pas quel est le conseil à qui la note a été envoyée » (lettre non datée, entre 1919 et 1921, *ibid.*).

Ainsi, il est fréquent de voir le secrétariat de la Ligue demander à des ligueurs, par la voie des *Cahiers*, de leur fournir un volume antérieur du *Bulletin* ou des *Cahiers* qu'il ne possède plus. Quand la revue de la LDH prépare un numéro sur Francis de Pressensé, les services cherchent désespérément des textes égarés... Par ailleurs, les déménagements successifs de la Ligue – du siège provisoire au 19, rue de Savoie jusqu'au 15 octobre 1898, au 1<sup>er</sup> de la rue Jacob jusqu'au 30 septembre 1918, puis du 10 de la rue de l'Université jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1931 au 27 rue Jean-Dolent – n'ont sans doute pas œuvré au nécessaire suivi de la documentation et, plus encore, des archives. Bref, la Ligue des droits de l'homme a recouvré une partie, peut-être filtrée et, à tout le moins, incomplète, de sa mémoire. Cela dit, le fonds dispense des éléments confirmant ou complétant les autres sources, nombreuses et riches, alors à notre disposition.

Indubitablement, l'essentiel de l'apport de ce fonds réside donc plutôt dans les quelque 10.000 dossiers nominatifs qui contiennent, là, de véritables récits de vie, ailleurs des traces ponctuelles, discrètes et éphémères de sorts personnels. Les milliers de requêtes et les interventions effectuées par ce « super ministère de la Justice », selon la formule d'Henri Sée, qui touchent un champ toujours plus étendu des droits de l'homme et du citoyen, illustrent les limites de l'État de droit : violences policières et arrestations arbitraires, expulsions de réfugiés et internements en camps, exploitations des « indigènes » et abus à l'encontre des fonctionnaires coloniaux, litiges fiscaux, sanctions contre les objecteurs de conscience...

Dans le cadre de notre recherche, les contributions les plus intéressantes sont les comptes rendus sténographiques plus ou moins complets des deux derniers congrès tenus en 1938 (Avignon) et 1939 (Mulhouse), qui n'ont pas été publiés par la LDH, faute de ressources. De surcroît, les 17 cartons de correspondance, ceux relatifs aux relations entretenues avec d'autres associations françaises ou étrangères – qui illustrent les concurrences ou les connivences avec certains groupements –, les divers papiers administratifs et comptables qui montrent le mode de fonctionnement interne de l'association –, sans oublier les 78 dossiers de réunions publiques nous ont permis de recouper des informations glanées dans d'autres sources, ou encore les documents relatifs aux années 1939-1940, quand la LDH ne peut plus publier les *Cahiers*, mais que les services continuent de fonctionner.

En cela, ces archives revenues complètent les fonds collectés par la BDIC depuis ses origines, les statuts successifs, les comptes rendus dactylographiés de la plupart des congrès, le *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme*, le *Bulletin des droits de l'homme et du citoyen*, les *Cahiers des droits de l'homme et du citoyen*, mais encore des bulletins de sections parisiennes comme celles des VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> arrondissements de Paris et des bulletins des fédérations de la Seine, de la Charente-Maritime, de la Somme ou de la Drôme. De même, il enrichit le fonds du troisième secrétaire général de la LDH, déposé dans ce même centre de recherche et comportant nombre d'articles publiés par Henri Guernut entre 1921 et 1940. S'ajoutent, enfin, d'autres fonds que l'on trouvera référencés en notes et dans nos « Sources et bibliographie », des éléments documentaires

relevant des ministères, des archives départementales ou communales, de fonds privés, de manuscrits divers.

Par bonheur, l'historien dispose surtout des multiples publications de la Ligue : le *Bulletin des droits de l'homme et du citoyen* qui reprend les traits du *BOLDH*, et les *Cahiers des droits de l'homme et du citoyen*, peut-être davantage militants<sup>81</sup>, mais dont les extraits des séances du comité apportent des éclairages précis sur les débats des années 1920-1930. Certes, leur but est de dépasser les annales d'une action au quotidien en offrant une véritable revue, plus dynamique et, sans doute, plus théorique. Certes, certains articles proposés ne sont jamais publiés, parce que refusés par le rédacteur en chef, en l'occurrence le secrétaire général, abrité derrière l'autorité d'une direction soi-disant collégiale<sup>82</sup>. Mais s'il y a barrage de la part des dirigeants élus de la LDH, cela est antérieur à la création des *Cahiers*<sup>83</sup> et la pratique de la publication hors circuit ligueur par les opposants permet de retrouver les polémiques cachées.

S'ajoute à ces matériaux la publication quasi continue, entre 1916 et 1937, des comptes rendus sténographiques des congrès nationaux<sup>84</sup>. L'historien, en recoupant avec d'autres organes de presse, y retrouve la teneur et même la lettre des débats et des combats qui sont menés au sein de l'association. Son existence n'a rien d'un itinéraire tout tracé : on y découvre des voix/voies secondaires mais connues ou reconnues, des chemins de traverse et des impasses, des échos au milieu des grandes masses montagneuses. La violence des échanges peut frôler la brusquerie physique – par exemple quand Mathias Morhardt arrache une lettre des mains d'Émile Kahn<sup>85</sup> –, ou quand il faut que le président Victor Basch menace de démissionner pour emporter la décision finale.

Tous ces témoignages, restés ou revenus, nous ont autorisé, on l'aura compris, à faire une histoire globale de la Ligue des droits de l'homme, cette association utile à la compréhension de la seconde moitié de la Troisième République.

81. Selon REBÉRIOUX M., « Politique et société dans l'histoire de la Ligue des droits de l'homme », *Le Mouvement social*, n° 183 spécial « Les droits de l'homme en politique, 1898-1939 », s. la dir. de REBÉRIOUX M., avr.-juin 1998, p. 3-26, citation p. 5.

82. Madeleine Rebérioux cite le refus d'Émile Kahn de publier, en 1936, en réponse au rapport de Raymond Rozenmark, un article critique de Magdeleine Paz à propos des procès de Moscou. Exception qui confirme la règle ? Loin s'en faut. Les *Cahiers* ne cessent d'accueillir des articles contradictoires ainsi que de vœux très hostiles à la majorité provenant des sections oppositionnelles.

83. Cf. les longues lettres de dénonciation de l'ancien député de Paris, Lucien Le Foyer (27 déc. 1916 et 16 fév. 1917, BDIC, Fonds LDH, F Δ Rés. 798/1), jamais publiés dans l'organe de l'association.

84. Outre que les congrès ne sont pas véritablement annuels entre 1904 et 1939 – pas de congrès en 1911 et en 1915, par exemple –, la publication en volume à part est inaugurée seulement en 1916 et n'est pas continue : il n'en est pas réalisé en 1920, les *Cahiers* se contentant d'un compte rendu analytique.

85. *Le congrès national de 1923*, Paris, LDH, s. d. [1923], p. 92-98. C'est grâce à l'intervention de Louis Guétant, membre de la minorité et leader de la section de Lyon, que Mathias Morhardt accepte de quitter la tribune, alors que le congrès, lassé, se vide peu à peu (p. 110).

« *Nous partîmes cinq cents et par un prompt renfort...* »  
 Une pure tragédie d'intellectuels ?...

La première historiographie contemporaine à s'être consacrée à la Ligue s'est orientée dans le sens d'une histoire des intellectuels, à la suite de l'article pionnier déjà évoqué de Jean et Monica Charlot. Depuis, la LDH a même son entrée dans le *Dictionnaire des intellectuels français*<sup>86</sup>. Non sans raison, d'ailleurs, car si Jean et Monica Charlot n'entendaient pas la présenter comme un regroupement de seuls clercs, ils montraient, à juste titre, d'une part l'importance des créateurs et médiateurs culturels au sein de l'association – de l'écrivain au publiciste, de l'universitaire au savant, du professeur à l'instituteur – et, d'autre part, l'influence, eu égard à ce moment fondateur qu'est l'affaire Dreyfus, de ces hommes qui se sont engagés dans la vie de la cité.

Les travaux de Vincent Duclert ont cherché à confirmer cette orientation, en mettant l'accent sur le rôle joué par ces scientifiques des laboratoires mués en acteurs de la vie civique, tant pour les premiers temps et démarches de la Ligue<sup>87</sup> que pour un modèle d'inscription dans la chose publique<sup>88</sup>. De son côté, si Madeleine Rebérioux a noté, il y a près de trente ans, la place aussi bien individuelle et collective que méthodologique et idéologique des historiens pendant l'Affaire<sup>89</sup>, elle a insisté en revanche, dès 1975<sup>90</sup>, et plus récemment encore, sur sa dimension politique<sup>91</sup>. S'agit-il d'une tension épistémologique liée à une « histoire politique qui a reconnu la catégorie des intellectuels, mais en la rapportant à ses propres objets et à sa tradition », comme l'affirme Vincent Duclert<sup>92</sup>, à la suite de la mise au point historiographique, en 1988, de Jean-François Sirinelli sur les clercs<sup>93</sup> ?

Au contraire, dans le bilan qu'il dressait quarante ans après la table ronde organisée par l'Association française de science politique<sup>94</sup>, Jean-François Sirinelli attestait avec justesse que, « pour cette histoire des passions françaises qu'est l'histoire des intellectuels, le temps de l'Histoire [...] [était] venu ». Il remarquait au

86. NAQUET E., « Ligue des droits de l'homme », in JULIARD J. et WINOCK M. (dir., avec la coll. de BALMANT P. et PROCHASSON C.), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Le Seuil, 1<sup>re</sup> éd. 1996, p. 718-721, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée 2002, p. 866-870.

87. DUCLERT V., « La Ligue de l'époque héroïque : la politique des savants », *Le Mouvement social*, n° 183, avr.-juin 1998, p. 27-60.

88. DUCLERT V., « Les savants », in DROUIN M. (dir.), *L'affaire Dreyfus de A à Z*, Flammarion, 1994, p. 490-496 et « L'engagement scientifique et l'intellectuel démocratique. Le sens de l'affaire Dreyfus », *Politix*, n° 48, 1999, p. 71-94.

89. REBÉRIOUX M., « Histoire, historiens et dreyfusisme », *Revue historique*, n° 518, avr.-juin 1976, p. 407-433.

90. REBÉRIOUX M., *La République radicale ? (1898-1914)*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1975.

91. En particulier dans « La Ligue des droits de l'homme. Une histoire bientôt séculaire », *Humanisme*, n° 203, mars 1992, p. 28-34, repris dans *Hommes & Libertés*, n° 71, mars-mai 1993, p. 23-29, et dans « Politique et société dans l'histoire de la Ligue des droits de l'homme » (*Le Mouvement social, op. cit.*).

92. « La Ligue de l'époque héroïque : la politique des savants », art. cit., p. 29.

93. SIRINELLI J.-F., « Les intellectuels », in René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique, op. cit.*, p. 199-231.

94. Qui aboutit au numéro spécial de la *Revue française de science politique* déjà référencé (n° 9, déc. 1959, p. 833-1045) et consacré aux « intellectuels dans la société française contemporaine », avec une contribution de René Rémond sur « Les intellectuels et la politique » (*ibid.*, p. 860-880).

passage que « beaucoup [restait] à faire », et validait surtout l'intérêt qu'il y avait à étudier « une généalogie de la vie de l'esprit, avec ses phénomènes de gestation et d'apparition des "idées", d'influence et de postérité ». Évoquant des conditions préalables – « indispensable mise au point d'un corpus de textes », « approche prosopographique des itinéraires », « épaisseur légitimante de la moyenne durée » –, précisant la définition à donner à ce milieu « polymorphe et polyphonique », et soulignant l'extension de « la mouvance intellectuelle » signalée par les contributions de Madeleine Rebérioux et de Christophe Charle, Jean-François Sirinelli entérinait une histoire globale réalisée deux ans auparavant à travers l'ouvrage rédigé avec Pascal Ory<sup>95</sup>, validée par d'autres travaux, entre autres ceux de Nicole Racine et de Michel Trebitsch<sup>96</sup> et, plus récemment, de Michel Leymarie<sup>97</sup>.

Nous inscrivant largement dans cette historiographie, il nous est apparu fécond d'accompagner ce groupe d'intellectuels sur la durée significative d'un demi-siècle, d'étudier la part de cette intelligentsia dans l'espace public, son pouvoir vis-à-vis des autres pouvoirs, institutionnels ou organiques. Autrement dit, il nous a semblé légitime de se demander pourquoi, dans quelle(s) mesure(s) et comment ces clercs ont-ils créé l'événement ou agi sur ce dernier, dans la vie démocratique de l'État républicain français voire au-delà de ses frontières ; pourquoi, dans quelle(s) mesure(s) et comment ont-ils élaboré, promu, véhiculé et défendu des valeurs et des formes d'engagement<sup>98</sup> ; pourquoi, dans quelle(s) mesure(s) et comment des notions – celles de génération, d'itinéraires, de sociabilité – s'avèrent-elles utiles dans ce champ d'investigation où individualisation et individuation vont de pair<sup>99</sup> ?

S'amarrer à la constellation LDH nous autorise donc à plonger, sans *a priori* téléologique, dans la sociologie d'engagements individuels et d'actions collectives qui peuvent aller jusqu'au militantisme, la Ligue illustrant une réalité bien connue : la sociabilité est un support structurel aux mouvements sociaux. On peut y découvrir ainsi l'importance et la multiplicité des interactions affectives qui expliquent l'intégration de ces clercs dans ce cartel vivant associatif. On peut y déceler une identité politique qui se forge alors dans une représentation à effets de miroir multiples. On peut y discerner encore des formes de connexions qui vont de l'adhésion privée et isolée aux effets d'institution, en passant par les nœuds et les filets liés à la culture de ce corps. Et parce que la Ligue fonctionne par

95. *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, op. cit., à élargir par TREBITSCH M. et GRANJON M.-C. (dir.), *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 1998.

96. Voir « Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux », *Cahiers de l'IHTP*, n° 20, mars 1992, et TREBITSCH M., « Les intellectuels », in DUCLERT V. et PROCHASSON C. (dir.), op. cit., p. 732-737.

97. Cf. LEYMARIE M., *Les intellectuels et la politique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001.

98. Voir, outre le n° 60 spécial « Les engagements du XX<sup>e</sup> siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, oct.-déc. 1998, DUCLERT V., « S'engager », in DUCLERT V. et PROCHASSON C. (dir.), op. cit., p. 1033-1041, et FILLIEULE O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, n° 1-2, fév.-avr. 2001, p. 199-215.

99. Pour l'usage de ces concepts, SIRINELLI J.-F., « Le hasard ou la nécessité ? Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 9, janv.-mars 1986, p. 97-108.



cercles concentriques plus ou moins proches qui constituent autant de réseaux et de relais, un autre intérêt à l'étude de cet écosystème réside dans le recours au concept heuristique de génération utilisé par Jean-François Sirinelli dans sa thèse et problématisé depuis<sup>100</sup>.

De tout ce qui précède, il apparaît que l'affaire Dreyfus joue pleinement, nous le verrons, comme un tournant initiateur, principiel et exemplaire, tant pour la constitution d'une solidarité d'âge politique que pour la référence à un héritage, les dreyfusards transfigurés, selon la typologie de Vincent Duclert, en dreyfusistes se définissant comme légataires<sup>101</sup>. Certes, cette crise peut être aussi analysée en termes d'émergence ou, mieux, de traduction sociale des intellectuels<sup>102</sup>, qui sont nombreux au sein de la LDH en raison des territoires qu'elle conquiert et des disciplines qui la portent, mais, à étudier les rythmes de l'Affaire, ce sont avant tout les tempos comme les dynamiques qu'elle recèle qui nous intéresseront.

Date charnière de l'histoire politique des intellectuels – et de l'histoire politique tout court –, l'affaire Dreyfus l'est assurément. Les lectures de cet événement dégagent, en effet, un avant – elle correspond à l'une des crises que traverse la III<sup>e</sup> République depuis sa fondation –, un pendant – elle expose l'affrontement de valeurs –, un après – elle induit une postérité sur l'espace temporel qui nous intéresse ici, soit le premier vingtième siècle. Comme l'avance Serge Berstein, il y a une double postérité à cet avènement que l'on retrouve au sein de la LDH : celle, « propre au milieu restreint des intellectuels » et qui « serait en quelque sorte l'acte de baptême justificatif de leur intervention dans les affaires publiques » ; celle, politique, de « reconstruction par l'imaginaire, dans un but opératoire, des faits tels qu'ils se sont réellement produits, et par conséquent création mythique<sup>103</sup> ».

Avec justesse, Serge Berstein souligne en premier lieu la « dimension pénitentielle » qui, au lendemain de la crise dreyfusarde, caractérise, dans une certaine mesure et à certains moments, certains clercs et, ajouterons-nous, des ligueurs – que l'on songe à Jean Psichari, Gabriel Trarieux, Mathias Morhardt, Séverine, Félicien Challaye, Georges Pioch, sans oublier Victor Basch. Elle est à relier aux thèses de Charles Péguy sur la dégradation de la mystique en politique, qui sont reprises par certains membres de la LDH, dès 1903 et jusqu'en 1937. Il s'agit en l'espèce, on l'observera, plus que de la dénonciation d'une quelconque instrumentalisation partisane, d'un refus d'un dreyfusisme qui est fondamentalement politique. Celui-ci pose, en effet, des problèmes de valeurs éthiques et de comportements civiques qui ressortissent de la culture politique républicaine.

100. Voir « Générations intellectuelles », *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 6, nov. 1987 (coordination SIRINELLI J.-F.), et SIRINELLI J.-F., « Les générations », AZÉMA J.-P. et WINOCK M. (dir.), « Génération et histoire politique », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avr.-juin 1989, p. 67-80.

101. DUCLERT V., *L'affaire Dreyfus*, La Découverte, coll. « Repères », 1<sup>re</sup> éd. 1994.

102. Voir les travaux de CHARLE C., dont *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1987, et *Naissance des intellectuels*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Le sens du commun », 1990. Christophe Prochasson souligne cependant le risque d'une anthropologie systémique de l'Affaire (« L'Affaire dans tous ses états », dans RIOUX J.-P. et SIRINELLI J.-F. [dir.], *Pour une histoire culturelle*, op. cit., p. 233-249).

103. BERSTEIN S., « Conclusion », in LEYMARIE M. (dir.), *La postérité de l'affaire Dreyfus*, op. cit., p. 236-239.

Il est une autre dimension, liée à la précédente mais « normative », pour reprendre l'expression de Serge Berstein, qui appartient à la modélisation des modes d'intervention de ces intellectuels dans la défense de leurs principes. Là encore, la Ligue des droits de l'homme semble constituer un réflecteur authentique des débats de l'intelligentsia qui courent entre 1898 et 1940 : très vite et très brutalement, les ligueurs doivent affronter l'ambiguïté du passage de la rhétorique à l'acte politique, avec tous les enjeux stratégiques et même tactiques inhérents aux configurations politiques, c'est-à-dire institutionnelles, partisans, associatives, syndicales.

S'ajoute la postérité que l'on pourrait qualifier de purement politique, au sens le plus élevé du terme, et dont la LDH entend être porteuse, qui reprend, amplifie, théorise et consigne l'esprit républicain. Narrer l'histoire de l'association, c'est donc aussi se placer au cœur des idées et comportements politiques en gestation, en acclimatation, en transmission, en mutation, en différenciation, bref, au plus profond d'une culture politique.

### **...Mais plus encore : la Ligue des droits de l'homme, un miroir de la culture républicaine**

L'exploitation de l'objet LDH ouvre la possibilité d'accéder aux raisons et aux modalités de l'insertion des idéologies dans des environnements socioculturels complexes, selon des contextes historiques évolutifs et différents, avec des phénomènes de prise de conscience qui se convertissent en identités éthiques et civiques. Certes, l'affaire Dreyfus, nous chercherons à le démontrer, constitue pour les futurs ligueurs, comme pour nombre de républicains<sup>104</sup>, à la fois un révélateur et un opérateur dans le cadre d'un legs à rappeler, à défendre, à continuer, mais sa densité historique pousse à transcender sa centralité en s'interrogeant sur les manières dont elle est magnifiée, décalée, distancée, différée et, au-delà, sur les soubassements idéologiques qu'une archéologie permet de discerner.

Car la Ligue française de défense des droits de l'homme et du citoyen ne cesse de balancer entre l'invocation de ce qui devient un mythe – l'Affaire –, avec sa dimension imaginaire voire légendaire, et l'action concrète, précise, récurrente. De même que l'empirisme quotidien qu'illustre son service du contentieux a ses racines philosophiques – défendre l'individu contre les pouvoirs –, l'affaire Dreyfus est davantage qu'une source originelle, elle se transmue en réalité par la mobilisation qu'elle produit sur ce demi-siècle, et par l'idéal qu'elle incarne aux yeux de ces républicains que sont les ligueurs.

C'est en se référant au combat dreyfusard puis dreyfusiste que la Ligue des droits de l'homme paraît se doter, en effet, d'un contenu doctrinal qui déborde largement la simple adhésion au régime républicain. Son identité est d'abord libérale – protection de la liberté de l'individu contre la raison d'État, affirmation

104. WINOCK M., « Le mythe fondateur : l'affaire Dreyfus », in BERSTEIN S. et RUDELLE O. (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1992, p. 131-145.

de l'égalité civique, promotion d'un rationalisme converti en militantisme laïque, inclination vers le parlementarisme et réflexion sur les corps intermédiaires – ; elle se socialise ensuite dans le progressisme de ce demi-siècle à la recherche d'une nouvelle République – séparation des Églises et de l'État, reconnaissance du syndicalisme des agents de la fonction publique, réforme de la justice, équité fiscale, combat pour l'École unique, modernisation par la réforme de l'État, notamment.

Mais la Ligue des droits de l'homme va plus loin et plus profond. En composant et en jouant une partition qui se veut plus qu'un concerto à trois voix – le citoyen, la République, la France –, en l'élargissant à une symphonie qu'elle souhaite faire entendre à tous les individus – ressortissants des colonies, « indigènes » du monde dominé, étrangers sur le territoire national – et, peu ou prou, à tous les peuples, elle insère sa perception des droits de l'homme et du citoyen dans un humanisme qui relève d'une culture politique spécifique.

Cette « notion complexe aux multiples paramètres », Serge Berstein en a proposé une définition en évoquant un « système de représentations partagé par un groupe assez large au sein de la société ». Effectivement, à chaque fois que la Ligue réalise un acte politique, elle le fait, selon nous, en référence à un « ensemble de représentations porteuses de normes et de valeurs » qui constituent son identité<sup>105</sup> et qui caractérisent donc sa perception de l'humanité et sa vision de son évolution. L'antagonisme pacifisme/antifascisme qui la taraude est, en l'occurrence, susceptible d'être un marqueur intéressant de cette culture.

Mais d'autres éléments l'expriment, que ce soient les symboles qui évoquent un passé ou ouvrent un imaginaire – la balance de la Justice ou le bonnet phrygien –, les cérémonies qui sont autant d'adaptations laïques du sacré par le politique, et qui vont du banquet républicain, à la fin des congrès de la LDH, à la manifestation sur la place de la Bastille, avec poings levés, *Marseillaise*, cocardes tricolores à la boutonnière et même parfois jaillissement du drapeau rouge. La liste serait incomplète si l'on omettait les formes minérales de liturgies que constituent l'érection des statues et les autres types de monuments, ou encore la dénomination de rues demandée en souvenir de ligueurs. De la sorte se tisse, se met en scène et se répète une identité qui passe par des actes d'adhésion, des gestes de participation, des signes de communion, des étapes d'éducation<sup>106</sup>.

Il reste que, tout au long de sa première histoire, la Ligue des droits de l'homme prend conscience de son obligation à affronter la distance et même l'hiatus existant entre sa conception de la société humaine – qu'elle n'envisage pas comme utopique –, et les évidences qui s'imposent à elle. Voilà pourquoi, dès les premières minutes de sa création, aux temps des procès Dreyfus, entre 1898-1903, mais plus

105. BERSTEIN S., « Introduction. Nature et fonction des cultures politiques », in BERSTEIN S. (dir.), *Les cultures politiques en France, op. cit.*, p. 9 et 11. Voir aussi « Culture politique et forces politiques en France de 1920 à 1960 », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1988, n° 37, p. 20-24, et « L'historien et la culture politique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 35, juil.-sept. 1992, p. 67-77.

106. Cf. BERSTEIN S., « Rites et rituels politiques », in SIRINELLI J.-F. (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1995, p. 929-932, et RIVIÈRE C., *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1988.

encore à compter de 1905-1906, l'association, on le verra, entend combler ce qui sépare les grilles de lecture et leurs variantes auxquelles recourent les ligueurs, des réalités qu'ils mesurent plus ou moins quant à l'ordonnancement et au fonctionnement de la Cité humaine. À ce titre, l'universalisme républicain, promu et promulgué dans les discours et les initiatives de la LDH, devra être abordé comme l'une des données majeures d'une culture politique qui s'enracine dans une communauté particulière, elle-même liée à l'histoire d'un État-nation singulier.

De toute évidence, la culture politique de la LDH n'est en rien un invariant prédéterminé et immuable, exclusif et homogène. Elle semble correspondre, au contraire, à un produit de l'histoire moderne et contemporaine qui, à partir du large tournant du siècle dernier, s'adapte selon les contextes, les hommes, les idées dont l'association relève ou qui l'entourent. La LDH, à l'instar des autres familles politiques présentes dans l'Agora, doit affronter les problèmes du temps et de la société dans lesquels elle évolue, et elle doit leur apporter des conclusions concrètes à court et moyen termes – songeons à toutes ces atteintes aux droits qui touchent les réfugiés et autres exilés – ou, mieux, des solutions qui se glissent dans le projet global dont elle a dessiné les contours.

Or, dans la configuration idéologique, politique et institutionnelle qui caractérise la Troisième République entre 1898 et 1940, nous posons l'hypothèse que la LDH offre une synthèse de la culture républicaine liée au modèle qui se forge alors. L'organisation associe, en effet, d'une part la culture libérale issue des Lumières et des Révolutions de 1789 voire, à un degré moindre, de 1848, et renouvelée par les crises et, d'autre part, les cultures égalitaires et démocratiques qui se diffusent avec le radicalisme et plus encore les socialismes, mais également avec tous les autres acteurs sociaux que constituent les associations<sup>107</sup>. C'est là, on l'aura compris, l'un des aspects privilégiés de l'étude que nous nous proposons de mener, parce que dresser l'histoire de la Ligue des droits de l'homme permet à l'historien du politique de montrer que l'élaboration lente d'une culture s'insère dans des faits historiques qui la complexifient ou la simplifient, l'adaptent ou la figent, la renouvellent ou l'éteignent.

Dans cette perspective, on peut se demander si la Ligue des droits de l'homme illustre l'adhésion à ce syncrétisme républicain analysé par Serge Berstein<sup>108</sup>. Sur un axe chronologique qui atteint le demi-siècle, sur une masse non négligeable – 180 000 membres environ –, la LDH intègre-t-elle cette intériorisation muée en position que vivent les ligueurs et diffuse-t-elle, par ses différents canaux – sections, fédérations et autres relais plus ou moins formels – cette culture ? La réponse semble positive. Car si la Ligue des droits de l'homme est un rassemblement pluriel qui réunit des hommes et quelques femmes dans toute la

107. NAQUET E., « Les Ligues », in DUCLERT V. et PROCHASSON C. (dir.), *op. cit.*, p. 739-745, et « Ligues et associations », in BECKER J.-J. et CANDAR G. (dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 98-107.

108. BERSTEIN S., « Le modèle républicain : une culture politique syncrétique », in BERSTEIN S. (dir.), *Les cultures politiques en France, op. cit.*, p. 113-143, et « La culture républicaine dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle », in BERSTEIN S. et RUDELLE O. (dir.), *op. cit.*, p. 159-171.

diversité de leur territoire, de leur origine, de leur trajectoire, l'acte politique du ligueur n'est pas seulement explicable par un quelconque déterminisme social ou familial, même si le milieu et le cadre humain peuvent jouer. Il en va de même de l'événement, qui provoque, le cas échéant, une adhésion ou une militance. C'est indiscutablement le terreau culturel politique qui donne une grille de lecture à l'individu et éclaire le comportement personnel et l'engagement collectif<sup>109</sup>.

Nous postulons, en effet, que la LDH agit et réagit aux rythmes des multiples influences qu'elle rencontre, c'est-à-dire au gré des conversations qu'elle mène avec les autres familles politiques et des conversions de leur culture, et, qui plus est, selon les diverses données nouvelles qui scandent et corrént les histoires de la République et de l'Europe entre le tournant du siècle dernier et le second conflit mondial. Il est probable que, comme le montre le déroulement de l'histoire de la Ligue des droits de l'homme, au-delà de la prégnance et de la permanence de cette culture républicaine dont les lignes de force ont été tracées dans les années 1880-1910, celle-ci s'épuise partiellement dans les années trente, avec les nouveaux enjeux que doivent affronter les identifications et les identités politiques individuelles et organisationnelles.

C'est pourquoi, dans cette histoire qui se veut globale, mais qui s'avère liée aux hommes qui la font et la défont – et en particulier aux couples président/secrétaire général qui dirigent l'association –, avons-nous opté pour une démarche à la fois diachronique et thématique. Celle-ci nous a paru la mieux à même, par une compréhension chronologique et problématique, de suivre l'évolution des êtres et cet être ensemble que sont les ligueurs et la Ligue des droits de l'homme ; en d'autres termes, de retracer leurs postulats culturels, leurs postures politiques, leurs débats idéologiques, leurs aventures personnelles au sein de l'association, et ce sur un peu plus de quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à l'interdiction par le gouvernement de Vichy et l'effacement de la LDH en 1940-1944.

Cette extrapolation s'effectue sous la direction de Ludovic Trarieux à travers les campagnes pour les révisions des conseils de guerre de 1894 et 1899, mais surtout quand la LDH dépasse la figure de l'officier afin de plaider nombre de causes civiques qui lui sont soumises, au nom des principes universels qu'elle a reçus en héritage et qu'elle invoque et convoque. Ce faisant, la Ligue des droits de l'homme met en place des modes d'expertise, d'interpellation, d'intervention, rencontre un monde ouvrier et militant jusqu'alors quasiment inconnu, amplifie et diversifie son audience et son recrutement, s'organise et cherche à se démocratiser, et étend son champ d'investigation au-delà du seul individu.

C'est avec la présidence du jaurésien Francis de Pressensé que l'association accentue son orientation généraliste et répond à l'attente de la majorité de sa base,

109. C'est ce que nous avons tenté de présenter dans « Les ligueurs des droits de l'Homme dans le *Maitron*, de l'affaire Dreyfus à la Seconde Guerre mondiale », communication au colloque international « Les dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier français. Lectures, exploitations, apports à l'historiographie », organisé par le CHRMSS, 22-24 nov. 1993 (*Les Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent*, n° 26, « Intellectuels engagés d'une guerre à l'autre », sous la dir. de RACINE N. et TREBITSCH M., p. 232-247).

radicale et socialiste, laïque voire anticléricale, solidariste et pacifiste. Mais, en chemin, elle connaît ses premiers soubresauts, en raison de positions qui l'éloignent de son positionnement initial, essentiellement éthique, et la font entrer davantage dans la sphère politique, d'une part en soutenant la séparation des Églises et de l'État et, d'autre part, en s'engageant en faveur des droits sociaux.

Pour son histoire, l'année 1914 constitue un tournant avec la disparition de Francis de Pressensé et son remplacement par Ferdinand Buisson, et surtout avec le déclenchement du premier conflit mondial. Celui-ci laisse une ombre portée tout au long de l'entre-deux-guerres pour de multiples raisons : d'abord par la prégnance des divergences sur la paix et sur les moyens pour l'imposer, mais encore sur son contenu même lorsque les nuages s'accumulent sur le ciel international ; ensuite, lorsque les échecs politiques des cartels de gauche et les impasses réformatrices dans lesquelles s'enferme la Troisième République l'incitent à s'engager davantage dans la vie de la cité. Le soutien de la LDH à l'Union sacrée et le refus, par la direction et l'immense majorité de la Ligue, d'une cessation des combats avant la victoire de la France républicaine, aboutissent à l'émergence d'oppositions à l'extérieur de l'association, mais aussi de minorités en son sein qui profitent de tous les débats pour affirmer leurs critiques.

L'arrivée à la tête de l'association de Victor Basch, en 1926, la montée en puissance de la Ligue des droits de l'homme, qui devient un véritable mouvement de masse au début des années trente et sa place grandissante au sein de la République changent son rapport au politique et à la politique. Devenue une force progressive de proposition, elle tente de peser sur le régime républicain et sur sa forme démocratique en multipliant les projets de rénovation. Il demeure que la crise du système politique, la dépression économique et ses effets sociaux, l'avènement d'autres modèles politiques en Italie et en Allemagne et les coups de force contre la paix issue de 1919-1920 et contre l'humanité, entraînent la majorité de la Ligue à repenser son rôle dans la République et dans l'Europe. L'association choisit de s'inscrire davantage dans le combat politique, quitte à renier ou, à tout le moins, à mettre entre parenthèses certaines postures et certains principes.

En cela signe-t-elle la fin d'une utopie qui passait par un idéal type d'engagement, celui de l'affaire Dreyfus, ou accepte-t-elle, poussée par l'événement, de prendre sa part de responsabilité – critique, le cas échéant –, c'est-à-dire de tenter de concilier l'urgence d'un combat ici et maintenant, et la promesse d'une possibilité tenue à l'impossible ?